Décision 01-D-20 du 04 mai 2001

relative à des pratiques relevées concernant plusieurs marchés de travaux de peinture et d'étancheité dans le département de l'Indre-et-Loire

Posted on: 22 mai 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Non-lieu partiel Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Pinxyl, Roulliaud, SNEV, Techni-murs 37, Marchand, Arts et techniques, Pioger,

Lire

le texte intégral de la décision

87.92 Ko